

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
ou le Ministre de l'Intérieur au Canada

Minister of External Affairs

OTTAWA, le 18 mars 1950.

OTTAWA, March 18, 1950.

No. 11

No. 10

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de recevoir par le présent le rapport du Comité d'enquête
relatif à la demande formulée par le Gouvernement canadien de remboursement
de la part revenant au Canada de la valeur des provisions militaires destinées
à la population civile de la Norvège par les autorités militaires conjointes
relevant du Commandement Suprême des Alliés.

Les deux hélicoptères de votre note, que le Gouvernement canadien a acceptés
en premier lieu, des deux provisions formulées dans votre note, soit le paiement
en espèces par le Gouvernement norvégien au Gouvernement canadien, avant
le 31 mars 1950, d'une somme de \$250,000 (deux cent cinquante mille dollars) ou
le règlement par le Gouvernement canadien de la réclamation du Canada

concernant les provisions de la part canadienne des provisions militaires
destinées à la population civile de la Norvège pendant la guerre, qu'elle a
présentées de la guerre sur l'économie norvégienne.

Le Ministre du Commerce norvégien a été chargé de présenter toutes les
provisions utiles en vue du règlement de la réclamation canadienne. Il est entendu
que votre note du 7 mars 1950 et la présente réponse seront respectivement
un accord entre le Gouvernement norvégien et le Gouvernement canadien
concernant cette question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma
haute considération.

L. B. PEARSON.

Secretary of State for External Affairs

Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures
I. B. PEARSON.